



LA VIGIE

Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00

Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00

Réclames 0 fr. 50

Faits divers 1 fr. 00

Réformes, Economies

Après avoir exposé la situation de la Colonie aussi brièvement que possible, nous allons parler des réformes qui s'imposent, et des économies qu'à notre point de vue on peut réaliser.

La subvention postale qui s'élève à 100.000 fr doit être supportée par la Métropole.

Les frais d'entretien du phare et du sifflet de Galantry doivent aussi lui incomber.

La suppression effective de la Direction de l'Intérieur doit être réalisée.

Nous ne parlerons que pour mémoire d'une foule d'autres économies qui peuvent être faites dans le Service Administratif, économies qui ne nuiront en aucune façon à la bonne exécution des services et que doivent rechercher ceux qui sont chargés de gouverner notre pays.

St-Pierre est la seule Colonie dont le budget est grêvé d'une subvention postale.

Toutes les grandes Colonies sont desservies par des lignes de vapeur subventionnées par l'Etat.

Tahiti, l'année dernière obtenait un service postal à vapeur avec San Francisco et c'est l'Etat qui en paie la subvention soit 165.000 fr par an.

Pourquoi donc St-Pierre sen paierait-il son service postal? Le phare et le sifflet de Galantry servent tout autant aux navires de la Métropole qu'aux goélettes locales, et les nombreux vapeurs et voiliers qui passent à proximité de notre île sur la route du Canada, sont souvent fort heureux de pouvoir s'en servir, c'est en quelque sorte un service international, et puisque l'Etat paie les frais des phares de la Pointe-Plate et du Cap Blanc, il semble tout naturel qu'il supporte également ceux de Galantry.

Nous n'insisterons pas pour le moment sur l'économie à réaliser par la suppression

sion de la Direction de l'Intérieur, elle s'impose pour rendre effectifs les termes du décret de 1906, il ne faut pas qu'elle figure seulement sur le papier.

Les droits de navigation doivent être abaissés d'une manière sensible. L'arrêté que vient de prendre M. l'Administrateur à ce sujet n'est pas suffisant.

A notre avis la réforme la plus importante à faire consiste dans le remaniement du tarif des droits de douane. C'est l'application du tarif général Métropolitain et les droits excessifs dont sont grêvés les alcools et les tabacs, qui sont la cause que l'anger a fui notre pays.

Or, notre commerce d'exportation était autrefois très important et procurait de gros bénéfices à ceux qui s'y livraient.

Terre-Neuve, à la vérité nous accusé de favoriser la fraude. Ses nationaux achètent des marchandises chez nous pour les introduire en fraude sur leur territoire, disent les anglais.

Nous n'avons pas à entrer dans ces considérations, nos commerçants vendent leurs marchandises à ceux qui les leur paient et c'est tout.

D'un autre côté le remaniement du tarif des droits aura pour effet de dégrêver considérablement l'armement local qui, tout le monde le sait, est beaucoup plus onéreux que celui de la Métropole.

On encouragera donc certainement, sans lequel St-Pierre ne peut vivre et qui tend de plus en plus à disparaître.

Nous avons déjà parlé de l'impôt foncier, nous n'insisterons pas sur la nécessité pour l'Administration d'accepter le vœu émis par la Commission des impôts.

Le Gouverneur Coustonier avait présenté au Ministre un projet tendant à ce que les droits de sel, qui sont payés par les armateurs, fussent perçus dans la Côte et à son profit. C'était l'objectif et ce droit devait nous procurer environ 80.000 fr de ressources, dont bénéficié jusqu'à présent la Métropole.

On nous dit que ce projet a été rejeté, c'est bien malheureux, nous dirons plus; c'est renversant de voir St-Pierre qui agonise, créer des ressources à la France.

La création d'un établissement frigorifique procurerait également des ressources à la Colonie, tout en rendant de grands services à la pêche.

Nous avons traité ce sujet maintes fois. Plus que jamais nous sommes persuadés qu'à St-Pierre et à Miquelon on se procurerait la boîte nécessaire à notre armement local et peut-être aussi aux Etats-Unis qui fréquenteraient notre port.

Enfin nous espérons que M. l'Administrateur pourra bientôt disposer du reliquat de l'emprunt, pour donner de l'ouvrage et parer au plus pressé.

Toutes les réformes, toutes les économies dont nous venons de parler sont parfaitement réalisables, pour cela il faut de l'entente et de la bonne volonté de la part du Gouvernement. Nous sommes persuadés que notre appel sera écouté. Cependant, si on ne nous vient pas en aide, si la France fait la sourde oreille, il faut bien qu'on sache que nous ne pourrons lutter plus longtemps. Français de cœur et d'origine nous nous verrons dans la cruelle nécessité, afin de ne pas mourir de faim, de continuer à nous expatrier jusqu'au dernier, laissant ainsi le pays libre aux convoitises d'autres nations qui ne manqueront pas de vouloir s'y implanter.

Au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de St-Pierre s'est réuni en session ordinaire le 6 Novembre à huit heures du soir.

A l'ouverture de la séance le Maire, M. Pompei, lit un rapport qu'il a redigé et dont nous publierons le texte prochainement.

Ce rapport a pour but d'attirer l'atten-



tion du Conseil sur la situation de plus en plus malheureuse du pays, et de lui présenter les réformes à faire et les économies à réaliser pour arriver à relever la Colonie.

Le Conseil décide que ce rapport sera déposé au Sécrétariat de la Mairie où Messieurs les Conseillers pourront en prendre connaissance.

La séance est renvoyée au 12 Novembre.

A cette réunion la première partie du rapport a été discutée point par point et voici le résumé des vœux que le Conseil Municipal a formulés :

La prise à la charge de l'Etat de la Subvention du Service Postal, comme cela se fait dans toutes les autres Colonies; du Service de la poste à terre et de l'entretien des phares de St-Pierre.

En le faisant la Métropole ne nous mettrait pas même sur le pied d'égalité avec les autres Colonies.

Le Conseil émet également le vœu que les frais de l'Hôpital soient supportés par le Gouvernement seul ; cet établissement étant, non pas un hôpital local, mais bien l'hôpital de la flottille métropolitaine du banc.

Création d'un service d'Assistance publique, que la Colonie ne possède pas encore et qui est indispensable.

La question du frigorifique est ensuite discutée et le Conseil émet le vœu, qu'en raison du préjudice considérable causé à la Colonie par l'abandon du French Shore et pour relever la pêche, le Gouvernement français fasse les frais d'un établissement frigorifique à St-Pierre qui assurerait la boîte à l'armement local, aux navires métropolitains et à l'occasion même aux étrangers.

Cet établissement serait placé sous le contrôle de l'Administration et serait dirigé par un Comité composé d'armateurs et de pêcheurs.

Un vœu dans ce sens est également adopté.

Après une longue discussion le Conseil émet le vœu que les droits de navigation soient réduits à 0 fr 50 par tonneau de jauge, mais qu'on remanie en même temps le tarif des douanes de manière à ce que les droits sur les marchandises nécessaires à l'armement local soient abolis et que les marchandises d'exportation soient exonérées de tous droits ou ne supportent que des droits très réduits. Le Conseil ajoute qu'on pourrait arriver à amener à St-Pierre tous les navires Métropolitains et à baisser les droits sans nuire au Trésor, par la mise à l'étude de la question d'approvisionnement d'eau de ces navires.

Il est ensuite question de la pêche à la morue au moyen de trappes et de filets comme cela se pratique à Terre-Neuve.

Le Maire dit qu'aucun règlement n'interdit cette pêche qui a lieu généralement dans un moment où le poisson ne mord pas

sur l'hameçon ; mais que pour éviter des conflits il serait opportun de réglementer la pêche soit au filet, soit à la trappe en calquant pour ainsi dire les règlements Terre-Neuviens qui sont admirablement bien faits.

Enfin le Maire informe le Conseil qu'il a reçu des ouvertures de M. Thélot concernant la réforme du service de l'éclairage de la ville qui serait fait désormais par des lampes incandescentes.

Une commission de cinq membres est nommée pour s'entendre avec M. Thélot.

La séance est alors levée.

Nous applaudissons vivement à toutes ces résolutions; de leur réalisation dépend le salut de St-Pierre.

L'entente cordiale a été faite sur notre dos et si la situation actuelle se continue, si la Métropole et l'Administration ne font rien, St-Pierre l'année prochaine n'existera que de nom sur les cartes géographiques, mais la fin de St-Pierre, comme nous le démontrerons dans un autre numéro de la Vigie, aura également pour conséquence la mort de l'armement métropolitain et la ruine de l'industrie de la morue.

Paris le 23 Octobre 1906.

Louis LÉGASSE

Délégué des Iles St-Pierre & Miquelon
au Conseil supérieur des COLONIES
à Monsieur GERVAIS Député
Rapporteur du budget des Colonies.
PARIS.

Monsieur le Rapporteur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Parlement avait bien voulu, sur mon intervention, il y a environ deux ans, voter un secours en faveur des marins et ouvriers des Iles St-Pierre & Miquelon qui se trouvaient sans aucune ressource, à la suite d'une campagne de pêche désastreuse.

Depuis lors, la situation n'a fait qu'empirer, les ruines s'accumulent sur les ruines, la misère est profonde et l'approche de l'hiver, toujours rigoureux dans notre Colonie de l'Amérique du Nord me fait frémir à la pensée que les familles de nos pêcheurs et ouvriers vont se trouver dans la détresse la plus effroyable, sans pain, sans vêtements, sans charbon.

Bien des habitants découragés, voyant que la Mère Patrie ne leur vient pas en aide et se trouvant dans l'impossibilité de vivre en travaillant sur cette terre inhospitale, vendent tout jusqu'au dernier matelas, pour payer leurs frais de voyage et s'en aller ensuite à l'aventure vers le Canada ou les Etats Unis. Ils quittent sans esprit de retour une Colonie qui sera bien-

tôt sans colons si l'on n'arrête pas l'exode.

J'adresse une prière, au nom des Iles St-Pierre & Miquelon à Monsieur le Rapporteur et à Messieurs les Membres de la Commission : je les supplie de porter la subvention Métropolitaine à Frs 100.000 et d'accorder par ailleurs, un crédit extraordinaire, un secours pour les pauvres de ce malheureux pays.

J'ai le devoir de vous faire remarquer respectueusement que la subvention de Frs 100.000 du Service Postal, qui devrait être supportée par la Métropole, est entièrement payée par la Colonie.

Je fais appel, Monsieur le Rapporteur, à vos sentiments d'humanité et de patriotism pour enrayer le mal, empêcher l'exode, une véritable catastrophe, et sauver notre petite colonie Nord Américaine. Vous le pouvez, vous seul le pouvez car votre voix sera écoutée et vos propositions, acceptées par le Parlement.

J'ai déjà eu l'honneur de saisir officiellement le Ministère de cette situation lamentable d'une Colonie naguère prospère et qui peut le redevenir si les Pouvoirs Publics veulent bien s'intéresser à elle.

Je me permets aussi de vous remettre, sous ce pli, un extrait de la lettre que m'adressait M. l'Administrateur des Etablissements de St-Pierre & Miquelon à la date du 29 Septembre 1903 au sujet des misères en présence desquelles il va se trouver dans le courant de cet hiver.

Dans l'espoir que ma demande sera accueillie favorablement par la Commission, je vous prie d'agrémenter, Monsieur le Rapporteur, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Paris le 23 Octobre 1906.

Louis LÉGASSE

Délégué des Iles St-Pierre & Miquelon
au Conseil Supérieur des Colonies
à M. le MINISTRE DES COLONIES
PARIS.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, copie de la lettre que j'adresse à Monsieur Gervais Député, rapporteur du Budget des Colonies.

J'avais été avisé que la Commission du Budget des Colonies faisait, cette année, des réductions considérables sur les subventions Métropolitaines accordées à nos possessions d'outre mer et que notamment pour St-Pierre & Miquelon, il avait été décidé une diminution de frs. 30.000.

Je vous ai entretenu, à plusieurs reprises, de la situation lamentable de notre Colonie de St-Pierre & Miquelon et l'obligation impérieuse pour la Métropole de lui venir en aide.

Il était de mon devoir de vous signaler cette situation et de vous demander les secours indispensables pour empêcher la ruine complète de notre Colonie Nord Américaine et l'exode de la population.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Monsieur Louis Légasse, notre délégué au Conseil Supérieur des Colonies adressait de Paris, à un de nos amis, le 26 Octobre dernier, une lettre que nous nous permettons de publier bien qu'elle soit personnelle.

Cette lettre que nous avons communiquée à quelques uns de nos amis, intéressera certainement les lecteurs de la VIGIE, et nous prions M. Légasse de nous excuser de la publier.

Paris le 26 Octobre 1906

Mon cher ami,

J'ai bien reçu votre lettre par le dernier courrier.

Oui, en effet, notre Colonie traverse une crise épouvantable. Quelques habitants l'abandonnent, d'autres sont découragés et n'essaient rien pour la relever. Ils se contentent de gémir, triste façon de remonter le courant !!.

St-Pierre, vous le savez aussi bien que moi, a déjà vu des jours malheureux et a traversé des passes douloureuses.

Vous me dites qu'on attend avec impatience mon retour à St-Pierre et vous insistez pour que j'y aille cette année.

Si je me prive de la joie de vous revoir, de les revoir, c'est que je sens que ma présence, en ce moment est plus utile à Paris qu'à St-Pierre et dans l'intérêt général de notre Colonie je dois rester ici quelque temps encore pour rriener à bonne fin diverses questions intéressant l'avenir de notre pays.

J'aurais, cependant, eu plaisir bien grand à m'entretenir avec vous tous, des projets d'avenir J'aurais voulu communiquer aux plus faibles d'entre vous un peu de ma foi qui me fait croire qu'avec du courage, du travail et de la volonté, nous arriverons encore à relever notre vieille colonie.

Oui, nous la relèverons ensemble, elle verra encore des jours prospères.

La politique de clocher, les questions

mesquines et personnelles ont entravé certaines initiatives et paralysé les affaires. Mais il ne faut jamais désespérer du succès quand on défend une bonne cause.

Il faut savoir résister loyalement aux attaques, rendre l'ennemi impuissant, lutter avec courage et supporter vaillamment les injustices. Mais il faut toujours savoir et bien vouloir ce que l'on veut et ne perdre jamais de vue le but que l'on désire atteindre.

Il y a des gens qui sont créés pour mettre des entraves partout, mais c'est tout ce dont ils sont capables et c'enfinit toujours par briser leurs entraves. Ils ne sont pas à craindre et je vous le répète, il est même heureux qu'ils existent pour établir des comparaisons. Je leur souhaite à tous longue vie et meilleure existence.

Vous pouvez dire aux amis que je ne les oublie pas et que je suis toujours de près toutes les affaires qui intéressent la Colonie.

Vous me dites que ma présence à St-Pierre pendant la période électorale aurait été fort appréciée par les électeurs.

Je vous charge de leur dire, mon cher ami, que je leur veux trop de bien pour quitter, en ce moment, Paris où ma présence produira, je l'espère, quelques fruits pour St-Pierre et Miquelon. Non, je ne puis pas négliger l'intérêt général pour une question d'amour propre personnel : pour me rallier des voix de quelques dissidents prêts à suivre notre politique.

Mes amis d'hier sont plus que jamais mes amis d'aujourd'hui. Quel que soit donc mon concurrent, je serai élu à une grande majorité, je le sais.

Je m'occuperai, ici, des affaires de la Colonie, et mes amis me représenteront à St-Pierre. Il m'est impossible d'être partout à la fois, les électeurs le comprendront bien et comme ils ont confiance en moi, ils me désigneront pour la quatrième fois pour les représenter à Paris, je n'en ai aucun doute.

Ce que je puis vous dire et ce que vous pouvez leur dire, en mon nom, c'est qu'ils peuvent compter sur mon entier dévouement à leurs intérêts.

Je vous envoie, sous ce pli, copie de la lettre que j'ai adressée, il y a quelques jours à M. Gervais, Député, Rapor-

teur du Budget des Colonies. Vous pouvez, si vous le désirez, publier cette lettre dans la "VIGIE".

Je vais avoir une conférence avec M. Gervais au Palais Bourbon, samedi prochain et j'espère bien obtenir satisfaction pour St-Pierre.

Le budget Métropolitain s'équilibre aussi, bien péniblement. La gêne est générale, nous dépensons trop, nous ne travaillons pas assez et nous faisons trop de politique en France.

Mes meilleurs souvenirs à tous et au plaisir de vous revoir le printemps prochain.

Votre tout dévoué,
Louis LÉGASSE

C'est cinq sous, M'sieu !

Je suis arrivé à St-Pierre par le dernier courrier, et samedi, me promenant en ville, mon attention fut soudainement attirée par un son rauque qu'un jeune enfant faisait sortir d'un instrument qui, je l'ai su depuis, porte le nom de cornet à brume.

Comme il passait près de moi, j'eus la curiosité de lui demander pourquoi il s'évertuait à corner ainsi. Il me regarda d'abord d'un air étonné, puis voyant sans doute qu'il avait affaire à un étranger, il me répondit moitié souriant : « C'est pour annoncer la sortie du journal... En voulez-vous un numéro M'sieu? » — « La sortie du journal repris-je, étonné à mon tour, il y a donc un journal à St-Pierre?... » — « Oh M'sieu il y en a même deux, mais celui-ci.... c'est le meilleur! » ajouta-t-il en me présentant un minuscule journal qu'il venait de sortir d'une espèce de serviette crasseuse et sur lequel je lus ces mots en vedette : Le Réveil St-Pierrais. Je le pris et lui donnai un sou en échange. « Ah! mais, pardon, M'sieu: vous ne me donnez qu'un sou? » — « Eh bien?... combien le vends-tu donc ton journal?... » — « C'est cinq sous M'sieu! » — « cinq sous?... » — « Oui, M'sieu! »

Je n'en revenais pas. J'eus la pensée de le lui rendre, mais j'allais sans doute le priver du modeste gain qu'il doit retirer de cette vente et puis, je ne voulais pas passer pour un gueux même aux yeux de cet enfant. Je pusai de nouveau dans ma poche, en retirai quatre autres sous que je lui donnai sans mot dire et je continuai ma promenade.

C'est égal, je me disais tout en marchant : « c'est cher!... cinq sous.... un journal dont le format atteint à peine 30 centimètres de long sur 20 de large?... Peut-on même appeler ça un journal!... on rira



bien, à mon retour en France, quand je montrerai à mes amis cet échantillon d'un journal à cinq sous.

J'en étais là de mes réflexions intimes quand au détour d'une rue, j'aperçus un grand monsieur en redingote plus ou moins défraîchie occupé à lire un **imp** **imé** quelconque qui me parut-être de même dimension que mon journal, à mon apparition il releva la tête, passa la main sur ses yeux comme pour mieux voir et se mit à m'examiner attentivement. Le mouvement qu'il fit alors mit en évidence le papier qu'il tenait en main et je pus reconnaître le « Réveil St-Pierrais » qu'il venait sans doute d'acheter lui-même. Comme ce brave homme ne semblait pas très pressé d'ouvrage et qu'il me parut au contraire « voiontiers causeur » je l'abordai résolument. « Je vous demande pardon, Monsieur, lui dis-je, si je suis indiscret et si je vous dérange dans votre lecture, mais je suis un étranger venu à St-Pierre pour recueillir quelques renseignements sur ce pays et.... » — « Oh alors, M'sieu, répondit-il en m'interrompant brusquement, vous ne pouviez pas mieux tomber. Je suis St-Pierais de père en fils et je connais St-Pierre comme ma poche. » A la bonne heure pensais-je, voilà mon homme ! Et ce fait, nous causâmes longtemps de St-Pierre de son passé... de son présent, et même de son avenir. Le bonhomme était patriote jusqu'au fond de l'âme et, tout en causant, il s'anima. « Ah ! M'sieu, me disait-il, St-Pierre n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui. Il n'y a pas encore cinq ans c'était un pays prospère : la pêche donnait en abondance, on y gagnait facilement de l'argent, on y vivait heureux. Mais depuis quatre ans rien ne va : la pêche est nulle ou presque nulle, le commerce est mort, les ouvriers s'expatrient faute de travail, et si ça continue encore comme ça, dans deux ou trois ans il n'y aura plus personne à St-Pierre... Tenez, ajoute-t-il en me montrant le fameux journal à cinq sous, je pleurerais presque tout à l'heure en lisant le « Réveil ». Quand on pense que l'Administration pourrait nous venir en aide si elle voulait... mais non. C'est en vain que nous demandons des secours, que nous réclamons des réformes... le Gouvernement se f... iche de nous, c'est le mot M'sieu ! » — « Il est certain, appuyai-je, qu'il semble au moins vous oublier. Mais puisque vous parlez du « Réveil » vous pourriez peut-être me donner aussi quelques renseignements à son sujet... » — « Parfaitement, M'sieu ! Je suis un de ses principaux actionnaires et en cette qualité je puis vous donner sur lui tous les renseignements qui peuvent vous paraître dignes d'intérêt. Tout d'abord je dois vous dire que ce journal, fondé il y a trois ans, par un groupe d'hommes absolument indépendants, c'est le seul qui ait eu à St-Pierre une existence

non éphémère il vient tout récemment d'entrer dans sa 4^{me} année. Son rédacteur en chef s'appelle M. Mazier, un homme que toute la population entoure d'honorabilité, qui a toujours mené le bon combat soit à la tête de la mairie qu'il a enrichie de... nombreuses **pell-s** et **pioche**, sans parler du reste... soit à la tête du « Réveil » où il ne cesse de défendre la vérité et la justice... de réclamer les réformes dont je vous parlais tout à l'heure mais qui malheureusement... ne viennent pas souvent.... » — « Du moins, ce n'est pas sa faute, n'est-ce pas?... » — « Oh non, M'sieu !... Tenez s'il était riche, lui, comme... M. Légasse, par exemple, que vous connaissez peut-être ou dont vous avez certainement entendu parler, eh bien ! avant huit jours il aurait distribué toute sa fortune aux ouvriers et aux marins, aux veuves et aux orphelins de St-Pierre. » — « Vraiment ?... mais alors, c'est un homme excessivement désintéressé... avez-vous lu le Réveil ?... » — « Non, pas encore, mais je l'ai en poche. » — « Eh bien M'sieu, vous pourrez le juger vous-même d'après... ses propres paroles. » — « Mais alors, risquai-je un peu timidement, si ce M. Mazier est vraiment cet homme désintéressé dont vous parlez, comment se fait-il qu'il vend de son journal cinq sous ? Je vous avoue que j'ai été fort surpris tout à l'heure quand, voulant me le procurer sur la rue, l'enfant qui le vendait m'a demandé cinq sous ! Vous avouerez cher Monsieur, que c'est un peu exagéré alors qu'en France on a parfois 8 et 12 grandes pages pour... un sou. » — « Ah ! dame, M'sieu nous ne sommes pas en France ici... la main-d'œuvre coûte cher, et puis... nous nous ressentons un peu du voisinage de l'Amérique où, comme vous le savez, nos frères se changent en dollars. » — « Mais enfin, repris-je, pour se payer le luxe d'un petit journal à cinq sou, il faut que les gens de St-Pierre soient encore assez cossus » et pourtant vous venez de me dire que la Colonie est bien loin d'être dans la prospérité. » — « C'est vrai, c'est vrai. Mais, que voulez-vous chacun est le maître de sa bourse, c'est à lui de voir s'il peut ou non acheter le « Réveil ». Et puis, tenez, puisque vous êtes un étranger je vais vous en donner la véritable raison, mais à une condition cependant c'est que vous n'en parlerez à personne ?... » — « Oh !... soyez sans crainte. » — « Eh bien ! voici : Je vous ai déjà dit, je crois, que le « Réveil » avait été fondé par actions. Les actionnaires, et... j'en sais, qui donc avaient à ce que le « Réveil » se vendre le plus cher possible... Vous comprenez ?... » — « Je comprends. » — « De plus, le Rédacteur en chef M. Mazier, un commerçant armateur qui il y a vingt ans possédait une certaine aisance, se trouve aujourd'hui en très mauvaise situation, n'ayant même plus les fonds nécessaires à

l'exploitation de son matériel de pêche qui faute d'entretien s'en va à la ruine. Il n'a même, on peut le dire, d'autre moyen de subsistance que le produit de la vente du « Réveil St-Pierrais ». Alors... vous comprenez ? — « Je comprends, je comprends... »

Et sur ce, je serrai la main que me tendait le digne Monsieur en redingote plus ou moins défraîchie... et je repris le cours de ma promenade, remettant à plus tard la lecture du fameux « Réveil » à cinq sous qui en attendant sommeilait au fond de ma poche ; et tout en marchant je me disais : si ce journal n'a pas d'autres mérites il a au moins celui... de faire vivre un homme.

Extrait du Bulletin officiel de la Ligue de droits de l'homme

No 15 du 15 août 1906.

— Comité central —

Séance du 25 Juin 1906

Sont présents — M. M. Francis de Pres-sensé, président, Mathias Morhardt, secrétaire général, Alfred Westphal, trésorier général, M^{me} Avril de Ste Croix, M. M. Delpach, Gérante, le docteur Gley, Tarbouriech membres.

Affaire Lagrosillière — Le Comité Central, après avoir entendu les explications contradictoires de M. Angoulvant et de M. Delmont, sur les circonstances dans lesquelles se sont produites les manifestations de Janvier 1906 à St-Pierre & Miquelon, et qui ont motivé son intervention dans l'intérêt de M. Lagrosillière, avocat-agréé, dont la sécurité paraissait menacée, prend acte du fait que M. Angoulvant a pris les mesures nécessaires pour prévenir toute regrettable effusion de sang, et qu'en conséquence la Ligue des droits de l'homme, tout en se félicitant d'avoir accompli son devoir en intervenant pour la sécurité d'un citoyen, est heureuse de constater qu'elle aurait redigé autrement si dépêché si elle avait connu toutes les circonstances ; déclare en outre qu'elle n'a pas, dans ces conditions, à maintenir sa protestation à cet égard.

Le Secrétaire général
Mathias Morhardt

A VENDRE ou A LOUER Tout ou séparément UNE HABITATION

Consistant en cales et quais. — Magasins. — Boutique. — Maison de 1 mille — Cours pour dépôts de bois, charbon etc. — Chalands. — Plusieurs maisons situées dans la ville.

Articles d'armement et autres.

S'adresser à la Maison F. Lebut

Le Gérant F. Dotsabide Imp. LA VIGIE